

COMMUNE DE PROUZEL

80160



République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 5 juin 2026

Convocation : 29 mai 2026

Compte rendu du : 8 juin 2026

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Pascal LENOIR, Madame Catherine DUTOUR, Madame Isabelle MARTIN, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Blanche de L'EPINE, Madame Axelle PANAGET, Monsieur Etienne STACHURSKI, Monsieur Baptiste GAMAIN, Monsieur Dimitri OLEN, Monsieur Lucas DALLONGEVILLE, Monsieur Alexandre MOREZ

Absents excusés : Madame Isabelle GUILMANT donnant procuration à Blanche de l'EPINE

Secrétaire de séance : Monsieur Baptiste Gamain

La séance est ouverte à 19h00

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 2- DIVERS

Madame le Maire demande aux membres du conseil de rajouter des points à l'ordre du jour.

- Rapport de délibération sur les commissions communales
- Décision Modificative
- Lecture d'un courrier à l'attention du conseil municipal
-

Le conseil approuve le rajout des points à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2026

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2026.

1- Commission d'Appel d'Offres

Délibération n°25/2026

Vu les dispositions de l'article L.1411-5-IIb du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) se compose :

- d'un président de droit, à savoir le maire ou son représentant qui ne peut être choisi parmi les membres élus de cette commission ;
- de trois membres titulaires élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- et de trois membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent.

Les candidats pour être Membres Titulaires sont les suivants : Mr Matthieu DACHEUX, Mme Axelle PANAGET, Monsieur Baptiste GAMAIN

L'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret », les résultats sont les suivants :

Sièges à pourvoir :	3	
Suffrages exprimés :	15	
Quotient électoral :	5	
Ont obtenu :	Mr Matthieu DACHEUX	15 voix
	Mme Axelle PANAGET	15 voix
	Baptiste GAMAIN	15 voix

Les candidats pour être Membres Suppléants sont les suivants : Monsieur Etienne STACHURSKI, Madame Isabelle MARTIN, Madame Catherine DUTOIR

L'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret », les résultats sont les suivants :

Sièges à pourvoir :	3	
Suffrages exprimés :	15	
Quotient électoral :	5	
Ont obtenu :	Etienne STACHURSKI	15 voix
	Isabelle MARTIN	15 voix
	Catherine DUTOIR	15 voix

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres :

Membres Titulaires

Mr Matthieu DACHEUX
Mme Axelle PANAGET
Mr Baptiste GAMAIN

Membres Suppléants

Mr Etienne STACHURSKI
Mme Isabelle MARTIN
Mme Catherine DUTOIR

2- Rapport de délibération sur les Commissions Communales

Délibération n°26/2026

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de rapporter la délibération n° 17/2026 prise lors du conseil municipal du 20 mars 2026, télétransmise le 23 mars 2026.

En effet le conseil municipal a procédé à la désignation de deux membres dans la commission communale dite « Finances » pour travailler sur le CFU, Budget, Achats, Commandes Publiques et Appel d'Offres.

Néanmoins, selon l'article L.1411-5-IIb du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les commissions d'appel d'offres (CAO) d'une commune de moins de 3500 habitants se composent d'un président de droit, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Ce point est donc retiré et fera l'objet d'une élection se conformant aux prescriptions et d'une délibération séparée.

La délibération n° 17/2026 du 20 mars 2026 est donc abrogée et remplacée par la présente.

Les élus aux commissions communales sont :

FINANCES

CFU, Budget, achats et commandes publiques

Mr Matthieu DACHEUX, Mme Axelle PANAGET

EAU

Château d'eau et réseau d'Eau, plan de gestion

Mr Pascal LENOIR, Mr Arnaud THIERRY, Mr Matthieu DACHEUX

COMMUNICATION

Journaux, réseaux sociaux, site internet

Mr Matthieu DACHEUX, Mme Blanche DE L'EPINE, Mr Etienne STACHURSKI

ANIMATIONS

Evènements, fêtes, cérémonies, relation vie associative et sportive

Mme Josiane THIERRY, Mr Lucas DALLONGEVILLE, Mr Dimitri OLEN, Mr Pascal LENOIR

SOCIAL

Affaires sociales, seniors/aînés, enfance, jeunesse, solidarité, prévention et santé

Mme Josiane THIERRY, Mme Catherine DUTOIR, Mme Isabelle MARTIN

ESPACE COMMUNAL

Patrimoine communal, église, cimetière, entretien bâtiments communaux, travaux, voirie, sécurité, aménagement, environnement rural

Mr Pascal LENOIR, Mme Isabelle GUILMANT, Mme Blanche DE L'EPINE, Mr Baptiste GAMAIN, Mr Alexandre MOREZ

LOTISSEMENT

Aménagement, maîtrise d'ouvrage – maîtrise d'œuvre, finances

M Matthieu DACHEUX, Mr Pascal LENOIR, Mr Arnaud THIERRY, Mr Alexandre MOREZ, Mr Baptiste GAMAIN, Mr Dimitri OLEN

3- Décision Modificative **Délibération n°27/2026**

Vu l'obligation d'effectuer un mandat au compte 673 d'un montant de 179 euros pour l'annulation d'une partie de titre sur exercice antérieur au profit de GRDF, suite à une erreur de montant de versement de redevance sur 2025.

Vu que ce mandat n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget et que le compte 673 n'a donc pas été crédité.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre 011 :	compte 615232	- 179 euros
Chapitre 67 :	compte 673	+ 179 euros

Après examen, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

4- Lecture d'un courrier à l'attention du conseil municipal

Madame le Maire fait lecture d'un courrier et d'un plan d'aménagement datant du 27 mai 2026, reçu en AR, à l'attention du maire et des conseillers municipaux, de Monsieur Frédéric Rajkowski habitant Impasse de la Gare à Prouzel, ayant pour objet « *Silos de Prouzel – Proposition d'aménagement et demandes particulières* ».

Les demandes étant « *de prendre connaissance du projet au stade Avant-projet, en amont du dépôt du permis d'aménager et d'évoquer les aménagements prévus dans l'impasse de la gare...* », le conseil décide d'en débattre ultérieurement.

5- DIVERS

L'abattage des peupliers au marais avec la Coopérative Forestière est terminé. Une autre phase reprendra cet été près du stade de foot. La replantation est prévue fin 2026-début 2027.

Environ 25 foyers ont profité de la campagne des récupérateurs d'eau de la CC2SO et Près de 80 des pièges à frelons distribués en mairie.

Une « Brève de Prouzel » a été distribuée dans les boîtes aux lettres pour les événements de l'été ainsi que le bulletin d'inscription au repas offert par la municipalité pour le 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Nathalie PIZZAFERRI	Matthieu DACHEUX	Josiane THIERRY,	Pascal LENOIR
Catherine DUTOUR	Isabelle MARTIN	Isabelle GUILMANT ABSENTE DONNE PROCURATION	Arnaud THIERRY
Blanche de L'EPINE	Axelle PANAGET	Etienne STACHURSKI	Baptiste GAMAIN
Dimitri OLEN	Lucas DALLONGEVILLE	Alexandre MOREZ	